

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale **du 16 septembre 2020 à 20h00**

Présidence : M. René Sonney

Scrutateurs : Mme Fabienne Tercier et M. Michel Riedo
14 personnes présentes y compris le conseil de paroisse.

Tractanda

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du conseil de paroisse
4. Encaissement de l'impôt : délégation de compétence au conseil de paroisse
5. Comptes 2019
 Rapport de la commission financière
6. Budget 2020
 - a. Fonctionnement
 - b. Investissements
 - c. Rapport de la commission financière
7. Parole au conseil pastoral
8. Divers

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée

Le président ouvre cette assemblée ordinaire à 20h00 et salue les paroissiennes et paroissiens en les remerciant pour leur participation et propose un moment de recueillement en pensant aux personnes qui nous ont quittées durant l'année écoulée, en particulier la maman de Jean-Marc.

Le président excuse l'Abbé Robert, qui aura un peu de retard et l'absence de Claudia Cotting, Lucette Sahli et Emmanuel Monney.

René Sonney demande à l'assemblée, si l'ordre du jour envoyé par un tout-ménage, publié dans la feuille officielle et affiché au pilier public, ainsi que sur notre site internet, incite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le président constate la validité de l'assemblée qui nomme les deux scrutateurs : Mme Fabienne Tercier et M. Michel Riedo.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Comme mentionné sur le tout-ménage, le procès-verbal était mis à disposition sur le site internet et ne sera donc pas lu. Conformément à l'habitude prise ces dernières années, le président rappelle les divers de l'assemblée 2019. M. Francis Wicht demandait que les documents soient sur le site internet, ce qui est fait. Mme Gilberte Mauron parle du claquement de la porte de l'église, problème connu, mais pour le moment nous n'avons pas trouvé de meilleure solution. Et pour la morgue, nous reviendrons sur le sujet, qui est discuté avec la commune. Claudia Cotting demande à l'Abbé Robert si une réflexion se fait sur le mariage des prêtres. Françoise Castella demande la différence entre le Columbarium et le jardin des souvenirs.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le président demande si le rappel de ces divers a encore raison d'être, étant donné que le PV figure sur le site internet et que chacun a la possibilité de le lire. La décision est prise de ne plus le refaire.

3. Rapport du conseil de paroisse

Le rapport du conseil de paroisse est concentré sur les points suivants :

Travaux sur le parvis de l'église et aménagement de la rampe

Satisfaction du résultat

Souper les bénévoles

Il n'aura pas lieu et les personnes seront remerciées par une lettre et un bon pour des gourmandises de la Bénichon « Aux Pains D'Ependes », pour les bénévoles d'Ependes, et un bon « Aux Trois Sapins » pour ceux d'Arconciel.

50 ans du chœur mixte

Bons souvenirs rappelés par une photo.

Nouvelle décoration de Noël

Sur les 3 arbres devant l'église, qui malheureusement a été vandalisée.

Médailles Bene Merenti

Photos à l'appui de Mesdames Antoinette Andrey, Marie-Louise Cotting et Claudine Wicht et plus récemment, M. Conrad Clément.

Jardin du souvenir et columbarium

Réalisés par la commune, ils rencontrent du retard, causé en partie par le Covid.

Chapelle de Senèdes

La barrière a été refaite et solidifiée par François.

Relations avec la commune

Concernant les panneaux à l'entrée du village pour annoncer les manifestations, la commune est favorable, mais c'est reporté puisqu'il y a la fusion.

Pour la halle polyvalente, certains travaux ont été effectués sans nous concerter, nous sommes en voix de trouver un compromis

Plan d'aménagement local : au point mort.

Nous avons décidé d'installer à la porte d'entrée de la morgue, une serrure sur minuterie, la commune s'en occupe.

Puis nous avons parlé essentiellement des conséquences en lien avec la fusion des trois Communes.

Sorties d'Eglise

Au 31.12.2019, la paroisse compte 1101 paroissiens. 13 sorties sont enregistrées, dont 5 partielles et 8 totales.

Le président met en discussion le rapport du conseil :

Fabienne Tercier demande la différence entre une sortie partielle et une sortie totale. C'est une décision du tribunal fédéral où une personne reste dans l'Eglise, mais sort des communautés

ecclésiastiques. Elle n'appartient plus à la paroisse, mais est toujours considérée comme catholique. Elle ne paie plus d'impôts, n'est plus dans le registre de la paroisse, ne peut plus participer à l'assemblée, mais a droit aux sacrements, mais nous aurions le droit de demander une participation.

4. Encaissement de l'impôt : délégation de compétence au conseil de paroisse

Suite à la fusion des Communes, les territoires des deux paroisses seront constitués comme suit : paroisse d'Ependes : Trois communes : Ependes et Senèdes (commune de Bois d'Amont) et Ferpicloz (à part) et la paroisse d'Arconciel : commune d'Arconciel (de Bois d'Amont).

La nouvelle commune ne va plus prélever d'impôt paroissial, ce qui était le cas pour Ependes, Nous avons deux solutions : soit prélever l'impôt nous-même, qui est un énorme travail, soit établir une convention avec l'état de Fribourg pour le prélèvement de l'impôt. L'Etat accepte de prélever l'impôt pour nous pour l'ensemble de la commune de Bois d'Amont, mais à condition que les taux d'impôt soient les mêmes. Heureusement, avec Arconciel, nous avons presque tous les mêmes taux, sauf sur les personnes morales, soit 8 centimes/franc pour Ependes et 9 centimes /franc pour Arconciel. La paroisse d'Arconciel, qui tient également son assemblée ce soir, devrait décider de diminuer cet impôt. L'état ne veut qu'un seul et unique compte sur lequel il verse cet impôt. Cela nécessite une clé de répartition entre nous, basée proportionnellement au nombre de paroissiens. Cela nécessite de mettre en place une délégation de compétence.

Le vote est unanime d'accorder une délégation de compétence.

Cela nous vient à réfléchir à une fusion des paroisses également. Beaucoup de dépenses sont déjà liées, la pastorale est commune. Il existe des différences pour les bâtiments et les propriétés. Si les deux paroisses fusionnaient, la coordination serait meilleure.

L'assemblée vote à l'unanimité, vote consultatif, pour un groupe de réflexion, groupe de travail concernant une fusion.

5. Comptes 2019

Les paroissiennes et paroissiens présents ont reçu un résumé des comptes 2019 et du budget 2020, ainsi que le bilan.

René Sonney donne quelques précisions.

Les fournitures de bureau démontrent une différence de +319.55 frs car nous avons acheté une licence pour le site internet. Les frais de réceptions, de rencontres, de cadeaux sont augmentés de 1913,30 frs, car nous avons soutenu le chœur mixte pour son 50^e anniversaire. De même pour les frais des cérémonies spéciales et célébrations, un surcoût pour les médailles Bene Merenti de 1110.00 frs. L'achat de la petite cloche de la sacristie, son support, la lumière et micro du nouvel ambon, implique un montant majoré de 1100.00 frs. 4984.50 frs sont à déplorer à cause d'un problème de chauffage, évité pour la suite par la pose d'une clé au coffret de commande. 1316.25 frs, opportunité de remplir la citerne de la cure. 7446.60 frs, frais de la halle polyvalente. En résumé, le rendement net de l'impôt 2019, a été de 12915.60 frs de plus, mais 7881.- frs de moins que l'année dernière. Les comptes 2019 bouclent par un déficit de 792.00 frs contre les 200.00 frs prévus au budget.

Investissements : parvis de l'église et rampe, budget 50'000 frs, comptes 47941.25 frs.

Amortissements et provisions : parvis de l'église : 22941.25 frs, augmentation de la valeur de l'église (+ 25'000 frs), qui ont été pris sur le fonds de rénovation qui passe de 97'000 à 72'000 frs. Aucune provision n'a été possible.

Robert demande si le déficit est dû au problème de chauffage. René répond que pas uniquement, mais c'est une raison.

Le président demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas et nous passons au rapport de la commission financière. Parole donnée au président, M. Albert Maillard.

Rapport de la commission financière

Monsieur le curé, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en date du 21 février dernier, chez Mme Christine Clément, boursière et comptable paroissiale, à la vérification des comptes 2019 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participait également Mme la Conseillère Esther Schär, responsable des finances.

Dans un premier temps, nous nous sommes assurés, par sondage, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées : - chaque écriture est faite sur la base d'une pièce comptable justificative; - tout paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Nous avons également vérifié que les charges et les produits sont en concordance avec le budget approuvé le 27.03.2019 par la présente assemblée, et demandé des explications en cas de différences.

Nous avons constaté que l'exercice 2019 boucle avec une perte de CHF 200.00 en lieu et place des CHF 792.00 prévu au budget.

A remarquer aussi que notre paroisse souffre des taux d'intérêts actuellement très bas. Ses avoirs en banque de CHF 294'478.00 au 01.01.2019 ont rapporté CHF 31.90 d'intérêts et causé des frais pour CHF 227.10.

Le bilan total au 31.12.2019 s'élève à CHF 829.249.50. La principale modification concerne la valeur de l'église, portée de CHF 200'000.00 à CHF 225'000.00, suite aux travaux qui ont été faits au cours de l'année 2019.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au Conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.

La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, fournies par elle-même et Mme Esther Schär, lors de notre séance.

Nous remercions également tous les membres du Conseil de paroisse pour leur gestion très prudente des affaires de notre paroisse, ce qui est particulièrement apprécié vu les moyens financiers assez limités.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2019 tels que présentés, et par là même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 21.02.2020

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

René remercie la commission financière et son président et demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité, moins l'abstention des membres du conseil de paroisse qui ne votent pas les comptes.

6. Budget 2020

a. Fonctionnement

Le budget 2020 est très proche de celui de 2019 et nécessite quelques remarques : compte tenu de l'évolution des rentrées fiscales, le conseil de paroisse s'est montré très prudent dans l'établissement du budget 2020. Nous avons diminué les frais de cadeaux et réceptions. Mais nous avons dû augmenter, pour la pastorale, car le RICC est basé sur des chiffres vieux de 3 ans. Augmentation également pour l'UP. Diminution pour le matériel et immobilier, ainsi que pour le chauffage, problème expliqué tout à l'heure. Pour la halle polyvalente, budget pour les travaux effectués. Ce budget prévoit un déficit de 11'292.- frs.

b. Investissements

René demande l'avis de l'assemblée sur le fait de refaire ou non la peinture intérieure de l'église. Il présente les diverses offres reçues, avec l'appui de quelques photos. En l'état des choses, le Conseil de paroisse estime que de tels travaux ne sont pas urgents et que nous pouvons attendre encore 10 ans. La question à l'assemblée est l'acceptation ou non d'un montant de 245'000 frs. pour cette rénovation. Cet investissement serait financé en partie par le fonds de rénovation de l'église et le reste sur nos fonds propres.

Marie-louise Cotting suit l'avis du Conseil. Michel Riedo nous explique l'importance du relevage de l'orgue, des travaux d'une durée de 2 mois environ, de préférence en été. Cet orgue est de bonne valeur, certains tuyaux ont plus de 200 ans. Il souffre des changements de température et de la poussière. Il est préférable de le faire sans attendre la rénovation de la peinture.

René ouvre la place aux questions. Il n'y en a pas. Nous passons au rapport de la commission financière. La parole est donnée à Albert Maillard.

c. Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 21 février dernier à l'examen du budget 2020 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, les charges prévues à ce budget sont très proches des comptes 2019 que vous venez d'approuver.

Pour les rentrées fiscales, le Conseil de paroisse les a prudemment estimées à CHF 235'000.00, contre CHF 252'822.60 dans les comptes 2019 (soit CHF 17'822.00 en moins).

Le déficit ainsi budgété est de CHF 11'292.00, ou 4.35 %.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil paroissial a inscrit la part de la paroisse à la rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de CHF 11'900.00. Cet investissement sera entièrement autofinancé, les liquidités de la paroisse le permettant.

Ce budget n'appelle donc pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel que présenté.

Ependes, le 21.02.2020

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

René demande à celles et ceux qui acceptent le montant de 245'000 frs pour la rénovation de la peinture, votent à main levée. 1 abstention, 13 refus.

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

7. Parole au conseil pastoral

Robert remercie les conseillères et conseillers, conseil de communauté et autres services paroissiaux. Nous avons vécu des moments forts, mais aussi pénibles avec la pandémie. Dates fixées : Première Communion : le 04.10.2020, 20 enfants. Celle de 2021 le 2 mai, avec 11 enfants. La messe d'ouverture a eu lieu le 06.09.2020 à la chapelle de Montévraz avec la chorale de Praroman. La Confirmation 2020, les 14 et 15 novembre, avec Monseigneur Alain De Raemy, celle de 2021 les 13 et 14 novembre à Ependes, le ministre sera le vicaire épiscopale Jean Glasson.

Il relève la remise de la médaille Bene Merenti à Conrad Clément, pour 60 ans comme lecteur et 47 ans de distribution de la communion, qu'il reçoive toute notre reconnaissance. Il remercie les acteurs, servants, lecteurs, sacristains, ministres de communion, concierge, célébrants, chorale, organiste, catéchistes.

René remercie l'abbé Robert pour son intervention.

8. Divers

Prochaine assemblée : le 24 mars 2021, en principe.

Parole à l'assemblée :

M. Conrad Clément trouve lamentable la décoration florale de l'église. Le conseil en prend note. Robert précise que Marie-Claude Cotting a subi une opération et n'a pas pu s'en occuper. M. Conrad Clément poursuit en demandant si la jeunesse, vu le bénéfice fait lors des girons, ne pourrait pas investir pour l'entretien de la grotte. Le nouveau banc, solide et stable, a été posé par la jeunesse et Bruno Clément, mais ne sont plus allés à cause du Covid. Conrad trouve qu'un banc ne suffit pas. François Clément explique qu'étant donné que peu de monde s'arrête, un seul banc est suffisant.

Robert espère que le pèlerinage aura lieu l'année prochaine. Il demande de trouver une solution pour cacher le désordre au fond de l'église et pour ouvrir la porte qui est difficile.

René clos l'assemblée à 21h15 en remerciant les participants à cette assemblée, les bénévoles de la paroisse, sans lesquels la paroisse n'existerait pas, les animateurs qui sont l'âme de la paroisse, ainsi que ses collègues du conseil de paroisse, avec lesquels il a toujours plaisir à collaborer et invite chacun à prolonger la soirée autour d'un verre, en gardant les distances et respectant les mesures Covid.

Le président :

Un membre du conseil (rédaction du PV) :

René Sonney

Claudine Théraulaz